

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
ARRAS
18, Boulevard LIBERTE BP 20908
62022 ARRAS Cedex

ANNULATION DES POURSUITES

L'Officier du Ministère Public

à

Monsieur [REDACTED]

Références à rappeler : RO [REDACTED] - PV [REDACTED]
AFM [REDACTED]

Rédacteur : [REDACTED]

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois **000256 CIRCULATION DE VEHICULE EN SENS INTERDIT ART.R.412-28 AL.1, ART.R.411-25
AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.412-28 C.ROUTE**

Infraction(s) relevée(s) à [REDACTED], en date du [REDACTED] par procès
verbal n° [REDACTED] dressé par [REDACTED], avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

majorée sous le numéro cité en référence.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai décidé de faire procéder à l'annulation des poursuites et au
classement sans suite de cette infraction.

Fait à ARRAS Cedex, le 15/03/2021

OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

